



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Bulletin académique

**n°1008**

du 20 mai 2024



## Sommaire

<b>Direction des Relations et des Ressources Humaines</b>	
- Appel à candidatures : enseignant en milieu pénitentiaire - UP Le Pontet	<b>3</b>
- Suites avis F3SCTA	<b>6</b>
- Lettre d'information RH	<b>8</b>
<b>Division des Personnels Enseignants</b>	
- Vœux d'affectation des maîtres auxiliaires et des personnels enseignants du 2nd degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale non titulaires (CDI/CDD) pour l'année scolaire 2024-2025	<b>11</b>
- Arrêté portant désignation des présidents et membres des jurys de titularisation des personnels enseignants, d'éducation du second degré, et psychologues de l'Éducation nationale, et des propositions de contrat définitif des maitres du 1er et 2nd degré au titre de l'année scolaire 2023/2024	<b>27</b>
<b>Division des Examens et Concours</b>	
- Consignes relatives à la sécurisation des sujets et aux procédures d'alertes pendant les épreuves - Session 2024 des examens des niveaux III, IV et V	<b>30</b>

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE**  
**RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE**  
**DIRECTEUR DE PUBLICATION** : Bernard BEIGNIER - Recteur de la Région académique  
Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités  
**REDACTEUR EN CHEF** : Bruno MARTIN - Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille  
**CONCEPTION, REALISATION** : Thomas PRESTIGIACOMO (Tel : 04 42 91 75 12)  
[ce.ba@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ba@ac-aix-marseille.fr)



DRRH/24-1008-222 du 20/05/2024

**APPEL A CANDIDATURES : ENSEIGNANT EN MILIEU PENITENTIAIRE - UP LE PONTET**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : M. LOPEZ PALACIOS - coordinateur mouvement 2nd degré - Tel : 04 42 91 70 70 - [mvt2024@ac-aix-marseille.fr](mailto:mvt2024@ac-aix-marseille.fr)

Un poste d'enseignant en milieu pénitentiaire est à pourvoir pour la rentrée 2024 :  
CENTRE PÉNITENTIAIRE LE PONTET - 0840774K

Ce poste est ouvert aux enseignants titulaires du premier degré (sous réserve d'EXEAT s'ils ne sont pas titulaires du département) et aux titulaires du second degré affectés à Aix-Marseille.

Les candidatures accompagnées d'un Curriculum vitae sont à transmettre au plus tard le 7 juin 2024.  
(Objet : Candidature enseignant Le Pontet RS2024 – NOM PRÉNOM) à :

- Monsieur le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale, sous couvert de Madame l'IEA-ASH 84, Mme DELOMENIE : [ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr)

et

- Monsieur le Proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale, Didier RASSEK : [didier.rassek@justice.fr](mailto:didier.rassek@justice.fr)

La commission de recrutement est prévue le 28 juin 2024.

Vous trouverez en annexe la fiche de poste ainsi que les modalités détaillées de candidature, d'affectation et d'exercice.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*



## FICHE DE POSTE

Année 2024/2025

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant en milieu pénitentiaire – 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré - au centre pénitentiaire d'Avignon-Le Pontet (RNE : 0840774K)</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	L'enseignant est employé à temps plein en milieu pénitentiaire sur un poste en unité locale d'enseignement (ULE), dans le cadre de l'unité pédagogique régionale (UPR). L'équipe se compose de 4 enseignants titulaires dont un responsable local de l'enseignement qui assure la direction du centre scolaire. Des enseignants en vacation interviennent en complément. Le centre pénitentiaire d'Avignon-Le Pontet est un établissement pénitentiaire de 574 places théoriques accueillant des hommes mineurs et majeurs.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Circulaire n°2020-057 du 9/03/2020 (NOR : MENE2006507C) sur l'enseignement en milieu pénitentiaire Convention MJ/MEN du 15/10/2019 L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de détention, depuis le repérage initial, jusqu'à la préparation de la sortie, dans une perspective systématique de validation des acquis par des certifications et/ou des diplômes. L'enseignement suppose une démarche personnalisée.
	<b>MISSIONS</b>	L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l'accueil où le repérage de l'illettrisme est systématique jusqu'à la préparation à la sortie. L'enseignement s'inscrit dans les missions essentielles du service public d'éducation et du service public pénitentiaire qui sont de : <ul style="list-style-type: none"><li>• permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de responsabilités individuelle et de la citoyenneté,</li><li>• développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, outre l'attention pour les jeunes sans diplôme et sans qualification, une mobilisation pour les jeunes scolarisés avant leur détention,</li><li>• préparer aux diplômes et attester des compétences acquises ou travaillées.</li><li>• Participer à la construction d'un projet de reprise de formation ou de scolarité en sortie de détention</li></ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Remobiliser des mineurs et jeunes majeurs en situation de décrochage scolaire pour les engager dans un projet de reprise de formation et les préparer aux diplômes (CFG, DNB, CAP, BAC) pour un passage des épreuves en détention,</li><li>• Permettre de maintenir la scolarité des personnes détenues inscrites en établissement scolaire avant leur incarcération,</li><li>• Proposer des aménagements pédagogiques et introduire des certifications qui prennent en compte des entrées et des sorties permanentes.</li></ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• S'adapter à un milieu professionnel contraint ;</li><li>• Prendre en compte les Elèves à Besoins Educatifs Particuliers</li><li>• Être polyvalent au-delà de sa discipline de référence et capable d'enseigner les compétences de cycle 4</li></ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>Savoir rendre compte de ses activités, au bénéfice d'un travail en équipe.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<p><b>Ce poste est ouvert aux enseignants du premier et du second degré.</b> La priorité sera donnée aux personnels ayant une expérience en matière de pédagogie adaptée <b>ou</b> justifiant d'une expérience professionnelle réussie auprès d'un public à exigence particulière (pénitentiaire, CEF, dispositifs relais, formation de jeunes adultes, REP+). La certification CAPA-SH option F ou le CAPPEI est un atout. Les candidats non spécialisés doivent s'engager à préparer le CAPPEI.</p>
	<b>NOMINATION</b>	<p>Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. Ils ont pour obligation de participer à une formation nationale d'adaptation au poste (2 modules). A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent, retrouver leur affectation sur leur poste d'origine. Les candidats non spécialisés doivent s'engager à préparer le CAPPEI, en vue d'une titularisation sur le support.</p>
	<b>CONDITIONS PARTICULIERES</b>	<p>L'organisation du service est de 18h hebdomadaires (2nd degré) ou 21 heures (1er degré), possibilité d'annualiser jusqu'à 40 semaines. Les heures effectuées au-delà sont rémunérées en HSE.</p> <p>L'indemnité pour l'enseignement en milieu pénitentiaire est d'un montant annuel de 2780,63€. Elle est perçue en remplacement de l'ISOE.</p> <p>L'indemnité de fonction particulière (décret 2017-966) d'un montant annuel de 844,19€ est perçue par les enseignants titulaires du CAPA-SH, 2CA-SH ou du CAPPEI.</p>
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission dont les membres sont désignés conjointement par l'autorité académique et le directeur régional des services pénitentiaires. L'entretien a un double objet : permettre au candidat d'exprimer ses motivations et apporter une information complète et précise sur les conditions d'exercice.</p> <p>La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui procède à l'affectation du candidat.</p> <p><b>Les candidatures accompagnées d'un Curriculum vitae</b> sont à transmettre à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale sous couvert de Madame l'IEN ASH Mme DELOMENIE, IEN ASH-84, <a href="mailto:ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr">ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr</a></li> </ul> <p><b>Et</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Monsieur le Proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale, Didier RASSEK, (<a href="mailto:didier.rassek@justice.fr">didier.rassek@justice.fr</a>)</li> <li>-</li> </ul> <p><b>au plus tard le 7 juin 2024</b></p> <p>(Objet : Candidature enseignant Le Pontet RS2024 – NOM PRÉNOM)</p> <p><b>La commission de recrutement est prévue le 28 juin 2024.</b></p>
	<p>Pour plus d'informations sur l'UPR de Marseille, vous pouvez consulter le site : <a href="http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille.fr">http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille.fr</a></p>	



DRRH/24-1008-223 du 20/05/2024

**SUITES AVIS F3SCTA**

Destinataires : Tous personnels

Dossier suivi par : M. LAZZERINI - DRRH - Tel : 04 42 91 70 50 - mail : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

Vous trouverez ci-joint les suites données aux avis émis lors de la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail académique du 14 mars 2024.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*

## Suites données aux avis émis

### Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) Académique du 14 mars 2024

Avis	Suites données par l'administration
<p><b>Avis n°1 : Frais de déplacement des personnels médico-social</b></p> <p>La formation spécialisée en matière de santé de sécurité et de conditions de travail de l'académie Aix-Marseille demande au Rectorat de réévaluer à la hausse l'enveloppe financière pour 2024 du remboursement des frais de déplacement des personnels médico-social pour supprimer le reste à charge de ces personnels et garantir la surveillance médicale sur site sur l'ensemble des départements de l'académie.</p>	<p>Les remboursements des frais de déplacement des personnels médico-sociaux sont régis par les dispositions présentées au bulletin académique spécial n°502 du 6 novembre 2023 applicables à l'ensemble des personnels (lien : <a href="https://bulacad.ac-aix-marseille.fr/index.php/accueil/details/id/1021/p/1/ps/1/r/frais+de+d%C3%A9placement">https://bulacad.ac-aix-marseille.fr/index.php/accueil/details/id/1021/p/1/ps/1/r/frais+de+d%C3%A9placement</a>).</p> <p>Tout agent doit choisir le moyen de transport au tarif le moins onéreux et le plus adapté à la nature du déplacement.</p> <p>L'utilisation de la voiture personnelle, sauf exception, est remboursée sur la base du tarif SNCF 2<sup>nd</sup> classe.</p> <p>Le rectorat dispose d'un parc de véhicules à disposition des agents affectés au rectorat appelés à se déplacer dans le cadre de leurs missions.</p>
<p><b>Avis n°2 : Evaluation du coût de chacune des actions inscrites au Programme annuel de prévention 2024</b></p> <p>La formation spécialisée en matière de santé de sécurité et de conditions de travail de l'académie Aix-Marseille demande au Rectorat l'évaluation du coût de chacune des actions inscrites au Programme annuel de prévention 2024 conformément à l'article 71 du décret n°2020-1427.</p>	<p>Le Programme annuel de prévention 2024 mis au vote le 14 mars 2024 a fait l'objet de deux réunions de travail (25/01/24 et 08/02/24).</p> <p>Au cours de ces réunions les échanges nourris ont permis de dégager 6 axes. Pour chacun, les conditions d'exécution ont été définies et dans la mesure du possible les moyens ont été évalués.</p> <p>Lien pour consulter le Programme annuel de prévention 2024 : <a href="https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_378589/fr/actualites-du-chsct-academique">https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_378589/fr/actualites-du-chsct-academique</a></p>



DRRH/24-1008-224 du 20/05/2024

**LETTRE D'INFORMATION RH**

Destinataires : Tous personnels

Dossier suivi par : M. LAZZERINI - DRRH - Tel : 04 42 91 70 50 - mail : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

Vous trouverez ci-joint la lettre d'information RH n°13.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*





ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# La lettre d'information RH

Lettre d'information n°13  
Mai 2024

## Actualités



» La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'académie d'Aix-Marseille et l'académie de Nice organisent leur **1er forum des métiers de l'éducation nationale et de la jeunesse**.

Les vendredi 31 mai et samedi 1er juin 2024 à Aix-en-Provence. Rendez-vous dans les locaux de l'université d'Aix-Marseille.

Au programme : Des conférences, des témoignages et des stands pour rencontrer des professionnels des

métiers dans tous les secteurs d'activité du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Pour en savoir plus : <https://www.ac-aix-marseille.fr/1er-forum-des-metiers-de-l-education-nationale-et-de-la-jeunesse-125199>

» Les personnels AESH représentant 14% des effectifs des personnels de l'académie, il est nécessaire d'avoir, au plan académique, un cadre posant les grands principes de gestion assurée au niveau départemental.

Le nouveau cadre de gestion (<https://bulacad.ac-aix-marseille.fr/index.php/accueil/details/id/1052/p/1/ps/1/r/>),

discuté avec les représentants des personnels en groupe de travail et présenté devant le conseil social d'administration académique du 9 février, prend en compte les derniers textes parus comme la proposition de CDI à l'issue du CDD 3 ans.

Le guide académique des AESH (<https://www.ac-aix-marseille.fr/media/32991/download>) vient également d'être mis à jour. Il est fait pour les personnels AESH sous forme de fiches pratiques « questions/réponses » présentant les grandes règles régissant leur carrière.

## Portrait

Accompagnante d'élèves en situation de handicap depuis 14 ans, Cécile TIRAN est devenue AESH référente pour le secteur centre Vaucluse en 2021.

Déjà très impliquée dans le milieu scolaire en tant que parent d'élève, Cécile a choisi d'exercer les fonctions d'AESH afin d'optimiser les chances de réussite des élèves en situation de handicap dans leur scolarité. Elle apprécie de les voir évoluer et gagner en autonomie.

Les missions d'AESH référente lui permettent de partager son expérience avec ses collègues, grâce à un travail en équipe, avec tous les partenaires de l'école inclusive.

Accompagner, conseiller, aller à la rencontre de collègues disséminés sur le territoire et parfois isolés, faire le lien avec leur gestionnaire RH, en ayant une vision éclairée des problématiques de terrain, voilà les missions qu'elle trouve les plus enrichissantes.

Ses valeurs : exemplarité, réactivité, disponibilité.



Cécile Tiran,  
AESH référente  
dans le Vaucluse

## Zoom sur

#QVCT

### Savez-vous ce qu'est un EdD ?

Un espace de discussion (EdD) sur le travail permet aux personnels d'échanger sur l'organisation du travail en proposant des pistes concrètes et réalisables d'amélioration.

Les EdD s'inscrivent dans une démarche de QVCT (Qualité de Vie et Conditions de Travail).

### Pourquoi mettre en place un EdD ?

Ces espaces favorisent, notamment, les échanges entre les personnels. Ils permettent également l'amélioration de la communication interne, la connaissance des missions des uns et des autres.

### Comment mettre en place un EdD ?

L'académie a constitué un groupe de 23 animateurs d'EdD-référents QVCT dans les réseaux au cours de l'année 2022/23.

Le groupe peut accompagner un service, une école, une circonscription, un collège ou un lycée qui souhaite mettre en place un EdD.

Contact : DRRH – Service RH de proximité et QVCT, Sabine Lèbre, chargée de mission QVCT  
sabine.lebre@ac-aix-marseille.fr

Pour en savoir plus :

[http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_11140449/fr/kitde-deploiement/-/demarches-q-v-c-t](http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_11140449/fr/kitde-deploiement/-/demarches-q-v-c-t)

## Retour sur

» A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, une table ronde sur le thème « Les femmes dans l'art » a été organisée au rectorat le 15 mars et diffusée auprès de l'ensemble des personnels.

### Deux temps forts :

- L'art, un enjeu pour l'égalité professionnelle femme-homme. Intervention de Susanne BÖHMISCH, Maitresse de conférences-HDR, Aix-Marseille Université,
- Être une femme artiste : récit d'expérience autour de ses œuvres. Intervention d'Aurore VALADE, artiste photographe.

Retrouvez la conférence : <https://tube-institutionnel.apps.education.fr/w/fgc5vXZHcS5UjXH889eK6N>



## Retour sur

AU CŒUR DE NOTRE ÉCOLE  
**20** JOURNÉE  
**24** ACADÉMIQUE  
de la PÉDAGOGIE

### La Journée académique de la pédagogie du 10 avril 2024.

Cet événement met à l'honneur toute la créativité et l'innovation pédagogique des équipes éducatives, de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Les 4 thématiques de cette édition étaient :

- L'école un espace protecteur et d'épanouissement
- La culture de l'engagement
- Parcours et ambition
- Développer un écosystème numérique responsable au service de la transformation de la forme scolaire

131 projets répartis sur ces 4 thématiques ont été présentés par plus de 260 exposants représentant l'académie d'Aix-Marseille.

Pour en savoir plus et découvrir les projets :

<https://www.ac-aix-marseille.fr/journee-academique-de-la-pedagogie-2024-125178>

Lettre d'information #13 - Mai 2024.

Si vous souhaitez nous faire part de vos remarques, suggestions, vous pouvez nous écrire à l'adresse : [lettreinforh@ac-aix-marseille.fr](mailto:lettreinforh@ac-aix-marseille.fr) - Crédits photo : rectorat.



DIPE/24-1008-887 du 20/05/2024

**VŒUX D'AFFECTATION DES MAÎTRES AUXILIAIRES ET DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 2ND DEGRÉ, D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE NON TITULAIRES (CDI/CDD) POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré - Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : DIPE- gestionnaires du remplacement

La présente circulaire a pour objet de préciser les conditions de la collecte des vœux d'affectation des personnels enseignants, d'éducation et psychologues non titulaires en CDI ou CDD et des maîtres auxiliaires pour l'année scolaire 2024-2025.

**1. PERSONNELS CONCERNÉS :**

Sont concernés :

- les maîtres auxiliaires ;
- la totalité des personnels non titulaires en situation d'activité pendant la présente année scolaire ayant exercé des fonctions d'enseignement, d'éducation, de documentaliste ou de psychologue de l'éducation nationale quelles que soient leur quotité de service et la durée de l'exercice de leurs fonctions ;
- les personnels non titulaires ayant exercé des fonctions identiques les années scolaires précédentes et qui n'auraient pu être réemployés pendant la présente année scolaire.

**2. MODALITÉS DE COLLECTE DES VŒUX :**

Les agents saisissent leurs vœux d'affectation via le serveur académique LILMAC.

Les vœux formulés, **au nombre de 6 maximum**, peuvent être des vœux : établissement, commune, groupement de communes, zone de remplacement, département, académie (cf. annexes 3 à 5).

- Le dernier vœu doit être un vœu large : « zone de remplacement » ou « département ».
- En cas de vœu non conforme, le vœu « zone de remplacement correspondant au vœu du rang 1 » sera saisi en dernier.
- Les agents n'ayant pas formulé de vœux se verront attribuer automatiquement le vœu département correspondant à leur résidence privée.

Il est précisé que la collecte des vœux s'effectue à **titre indicatif**. Les services rectoraux affecteront les personnels en fonction des besoins de remplacement ou de suppléance constatés au plan académique.

Par ailleurs, il est possible que les personnels non titulaires soient appelés en cas de nécessité à assurer des enseignements dans une discipline voisine de celle de leur recrutement.


**MODE D'ACCÈS AU SERVEUR ACADÉMIQUE INTRANET - LILMAC**

<https://bv.ac-aix-marseille.fr/lilmac>

**PÉRIODE D'ACCÈS**

**Du mardi 21 mai au mardi 4 juin 2024**

Les personnels confrontés à des difficultés techniques pour saisir leurs vœux sont invités à suivre les consignes de la fiche d'aide à la saisie (annexe 2) et à contacter leur gestionnaire DIPE.

	<b>ANNUAIRE EN LIGNE – DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS</b>
	<b>Horaires</b> : les jours ouvrés, de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 16h45  Numéro de téléphone, jours de présence : CONSULTEZ L'ANNUAIRE DES GESTIONNAIRES DU REMPLACEMENT SUR LE SITE ACADÉMIQUE :  <a href="https://www.ac-aix-marseille.fr/recrutement-de-personnels-contractuels-enseignants-d-education-psychologues-dans-le-second-degre-121778">https://www.ac-aix-marseille.fr/recrutement-de-personnels-contractuels-enseignants-d-education-psychologues-dans-le-second-degre-121778</a>

### 3. ACCUSÉ DE RÉCEPTION

- Consultez votre [adresse mail académique](#) au cours de la première semaine du mois de juin.  
<https://messengerie.ac-aix-marseille.fr/plog/public/login>
  - ❗ La page « identifiez-vous » permet de [récupérer son identifiant](#) ou [son mot de passe](#).
- Inutile de l'imprimer : possibilité de compléter et de signer le PDF directement depuis votre smartphone ou avec un [logiciel gratuit de gestion des PDF](#).
- L'accusé de réception, dûment complété et signé, devra être retourné à la DIPE avant le vendredi 14 juin 2024 à l'adresse [arcontractuels@ac-aix-marseille.fr](mailto:arcontractuels@ac-aix-marseille.fr)
- L'objet du mail devra reprendre strictement les informations figurant dans l'accusé de réception comme suit : **CODE DISCIPLINE– NOM PRÉNOM**. (Copiez-collez l'objet personnalisé indiqué en bas de l'accusé de réception) Exemple : **L0202 DURAND ANNE - VŒUX NON TITULAIRE 2024**

Le code de la discipline (une lettre et quatre chiffres, sans espace) permet d'adresser automatiquement votre demande au gestionnaire de votre discipline. *Pièce à joindre* : accusé de réception complété et signé.

NB : les personnels non titulaires en CDI souhaitant présenter une demande de temps partiel de droit ou sur autorisation doivent transmettre une demande manuscrite avec leur accusé de réception.

### 4. COMMUNICATION DES RÉSULTATS (décisions d'affectation) :

Les propositions d'affectation seront formulées dans les meilleurs délais en fonction des possibilités de la discipline.

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer à la présente circulaire la plus large diffusion auprès des personnels concernés de votre établissement

**Annexe 1** : Éléments de barème.

**Annexe 2** : Fiche d'aide à la saisie des vœux dans LILMAC

**Annexe 3** : Codification des établissements, CIO et des communes.

**Annexe 4** : Codification des Groupements de Communes.

**Annexe 5** : Codification et carte des zones de remplacement.

*Signataire* : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

**ÉLÉMENTS DE BARÈME DES MAÎTRES AUXILIAIRES ET DES CONTRACTUELS EN  
VUE DE LEUR AFFECTATION À LA RENTRÉE 2024**

**1 – Note (pour les seuls maîtres auxiliaires)**

Note administrative	Note pédagogique
<b>/ 20 X 2</b>	<b>/ 20 X 2</b>
<b>10 / 20 X 2, en l'absence de notation</b>	<b>13 / 20 X 2</b>

**2 – Ancienneté de poste**

**12** points par année. Tout mois commencé est comptabilisé un point.

**3 – Admissibilité au même concours**

**10** points : admissibilité

**15** points : bi-admissible, tri-admissible

**20** points : 4 fois et plus admissible

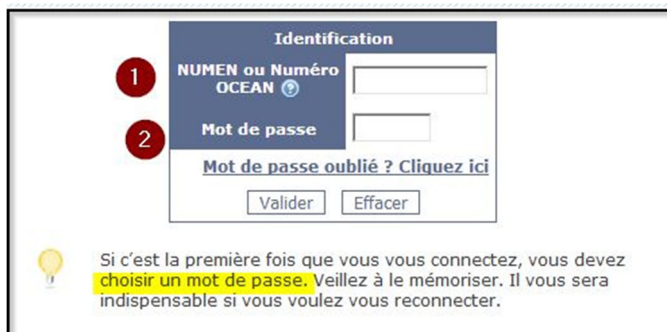
**4 – Affectation ou fonctions spécifiques**

**3** points par année scolaire pour au moins 6 mois d'exercice en établissement relevant de l'éducation prioritaire

## ANNEXE 2 - LILMAC – FICHE D'AIDE A LA SAISIE DES VŒUX

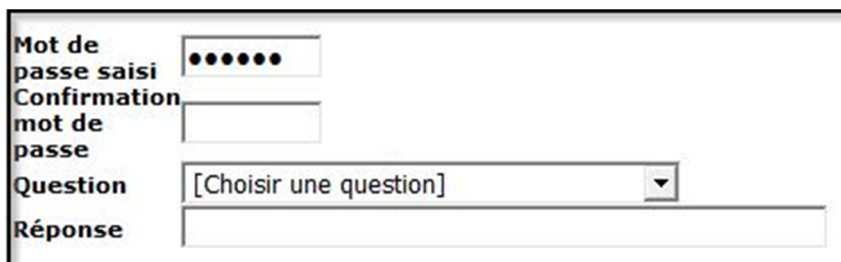
### MODE OPÉRATOIRE –CANDIDAT

- ❑ Allez sur <https://bv.ac-aix-marseille.fr/lilmac/Lilmac> et cliquez sur « page suivante ».
- ❑ Identifiez-vous à l'aide de votre NUMEN et créez votre mot de passe (6 caractères) :



 Mot de passe oublié ? répondez à votre question secrète.

- ❑ S'il s'agit de votre première connexion, une page d'authentification s'affiche ; confirmez votre mot de passe et créez votre question secrète :



- ❑ **TRÈS IMPORTANT : Vérifiez les informations des onglets dans le bandeau bleu en haut de l'écran. AFIN DE DÉBLOQUER LES ÉCRANS DE SAISIE DES VŒUX, NE LAISSEZ AUCUN CHAMP VIDE !**

**AGENT :** Adresse : Si besoin, cliquez sur **Modifier** puis corriger ou simplement **Valider** l'adresse personnelle. Préciser notamment :

- Bureau distributeur** : identique à la commune, **à renseigner obligatoirement** pour débloquer la saisie de vœux !
- Saisir le code postal
- Numéro de téléphone au format 06XXXXXXXX (sans espaces ni points).

#### **DISCIPLINE**

La discipline du candidat s'affiche. Dans le cas où plusieurs choix de discipline se présentent, choisir obligatoirement la discipline du poste occupé.

**ÉTABLISSEMENT** (uniquement si l'établissement n'est pas renseigné dans la base)

- Saisir l'adresse de son dernier établissement. **à renseigner obligatoirement** pour débloquer la saisie de vœux !

 **En cas de blocage** : Possibilité de saisir « 000 » dans tous les champs et de renseigner uniquement la commune. Le cas échéant, consultez [l'annuaire de l'éducation](#)

## ÉCRAN AVANT VÉRIFICATION DES DONNÉES OBLIGATOIRES (AGENT, DISCIPLINE):

V3.1.0

Lilmac

DEMANDE D'AFFECTION ACADEMIQUE

ministère  
Éducation  
nationale  
enseignement  
supérieur  
recherche

Retour

Quitter

M. [REDACTED] AF [REDACTED]  
RI [REDACTED]

1 Agent 2 Discipline Résultats agent

**Vous devez vérifier votre adresse personnelle.**

**Puis saisir votre demande :**  
Dans un premier temps, vous devez choisir une discipline et ensuite saisir des vœux correspondant à la discipline sélectionnée.

Vous pourrez ultérieurement vous reconnecter pour CONSULTER, MODIFIER et ANNULER votre demande.

## ÉCRAN APRÈS VÉRIFICATION DES DONNÉES OBLIGATOIRES : Les onglets "vœux" et "action sur la demande" apparaissent

V3.1.0

Lilmac

DEMANDE D'AFFECTION ACADEMIQUE

ministère  
Éducation  
nationale  
enseignement  
supérieur  
recherche

Quitter

M. [REDACTED] AF [REDACTED]  
RI [REDACTED] at [REDACTED]

3 Vœux 4 Action sur la demande Résultats agent

AF [REDACTED] Discipline Mouvement

Discipline L0202 - LETTRES MODERNES

Modifier

- VOUS POUVEZ PROCÉDER A LA SAISIE OU A LA MODIFICATION DES VŒUX D'AFFECTION.**  
Codes des établissements, communes, groupement de communes:  
Sélectionnez le type de vœu et cliquez sur  ou consultez les annexes au bulletin académique relatif aux vœux d'affectation des contractuels.
- À la fin de votre saisie, cliquez sur « édition de la demande » pour éditer un récapitulatif.**
- Vous recevrez un accusé de réception dans les jours qui suivent la fin de la campagne à votre mail académique. Vous pouvez activer votre mail académique sur ce site : [messagerie.ac-aix-marseille.fr](mailto:messagerie.ac-aix-marseille.fr)**
- Il vous appartient de compléter et signer l'accusé de réception et de le retourner sans délai à la DIPE en suivant les consignes précisées dans ce bulletin académique.**

## ANNEXES : CODES POUR LA SAISIE DES VŒUX

### ANNEXE 3 – CODIFICATION ET CLASSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PAR COMMUNE (PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION)

Types d'établissement :	1- LYC	2 – LP, SEP	3 - SEGPA	4 – CLG	* TOUT TYPE (vœu non typé)
-------------------------	-----------	----------------	--------------	------------	-------------------------------

DEPT	CODE VŒU ETB: établissement	TYPE ETB	LIBELLE	ÉDUCATION PRIORITAIRE			CODE VŒU COMMUNE -LIBELLE	
				REP	REP+	Politique de la ville		
04	0040001E	CLG	CLG ÉMILE HONNORATY				004008 - ANNOT	
04	0040002F	CLG	CLG PAYS DE BANON (DU)				004018 - BANON	
04	0040419J	CLG	CLG ANDRÉ HONNORAT				004019 - BARCELONNETTE	
04	0040003G	LYC	LYC ANDRE HONNORAT					
04	0040532G	SEP	SEP LPO ANDRÉ HONNORAT					
04	0040378P	EREA	EREA CASTEL-BEVONS	*REP				
04	0040004H	CLG	CLG VERDON (DU)				004027 - BEVONS	
04	0040052K	CLG	CLG CAMILLE REYMOND				004039 - CASTELLANE	
04	0040044B	CLG	CLG MARIA BORRELY				004049 - CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN	
04	0040022C	CLG	CLG GASSENDI					
04	0040027H	LYC	LYC ALEXANDRA DAVID NEEL					
04	0040490L	LYC	LYC PIERRE-GILLES DE GENNES					
04	0040054M	SES	SEGPA CLG GASSENDI					
04	0040007L	LP	LP BEAU DE ROCHAS					
04	0040382U	CLG	CLG HENRI LAUGIER					
04	0040014U	CLG	CLG MARCEL MASSOT				004088 - FORCALQUIER	
04	0040055N	CLG	CLG JEAN GIONO 04	REP			004134 - LA MOTTE-DU-CAIRE	
04	0040013T	CLG	CLG MONT D'OR (LE)					
04	0040587S	CLG	CLG/LYC ÉCOLE INTERNATIONALE PACA				004112 - MANOSQUE	
04	0040010P	LYC	LYC FELIX ESCLANGON					
04	0040533H	LYC	LYC LES ISCLES					
04	0040041Y	SES	SEGPA CLG JEAN GIONO 04	REP				
04	0040011R	LP	LP LOUIS MARTIN BRET					
04	0040534J	SEP	SEP LPO LES ISCLES					
04	0040051J	CLG	CLG J.M.G. ITARD (DOCTEUR)					
04	0040017X	CLG	CLG MAXIME JAVELLY				004143 - ORAISON	
04	0040019Z	CLG	CLG RENE CASSIN 04				004166 - RIEZ	
04	0040524Y	CLG	CLG PIERRE GIRARDOT				004173 - SAINT-ANDRÉ-LES-ALPES	
04	0040021B	CLG	CLG MARCEL ANDRÉ				004197 - SAINTE-TULLE	
04	0040420K	CLG	CLG PAUL ARENE				004205 - SEYNE	
04	0040023D	LYC	LYC PAUL ARENE					
04	0040503A	SEP	SEP LPO PAUL ARENE					
04	0040535K	CLG	CLG ANDRÉ AILHAUD					
05	0050043V	CLG	CLG VAUBAN				004209 - SISTERON	
05	0050519M	CLG	CLG GARCINS (LES)					
05	0050003B	LYC	LYC D'ALTITUDE					
05	0050525U	SES	SEGPA CLG LES GARCINS					
05	0050600A	SEP	SEP LYCEE CLIMATIQUE D'ALTITUDE					
05	0050023Y	CLG	CLG ÉCRINS (LES)					
05	0050004C	LYC	LYC HONORE ROMANE					
05	0050005D	LP	LP ALPES ET DURANCE				004245 - VOLX	
05	0050025A	CLG	CLG MAUZAN				005023 - BRIANÇON	
05	0050480V	CLG	CLG FONTREYNE (DE)					
05	0050010J	CLG	CLG CENTRE					
05	0050006E	LYC	LYC DOMINIQUE VILLARS					
05	0050007F	LYC	LYC ARISTIDE BRIAND					
05	0050404M	SES	SEGPA CLG MAUZAN					
05	0050408S	SES	SEGPA CLG FONTREYNE (DE)					
05	0050009H	LP	LP SEVIGNE					
05	0050008G	LP	LP PAUL HERAUD					
05	0050013M	CLG	CLG HAUTES VALLÉES (DES)					
05	0050639T	CLG	CLG SIMONE VEIL 05				005046 - EMBRUN	
05	0050452P	CLG	CLG HAUTS DE PLAINE (LES)	REP			005061 - GAP	
05	0050409T	CLG	CLG GIRAUDS (LES)					
05	0050019U	CLG	CLG VIVIAN MAIER					
								005065 - GUILLESTRE
								005017 - LA BÂTIE-NEUVE
							005070 - LARAGNE-MONTÉGLIN	
							005006 - L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE	
							005132 - SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR	



DEPT	CODE VŒU ETB; établissement	TYPE ETB	LIBELLE	ÉDUCATION PRIORITAIRE			CODE VŒU COMMUNE -LIBELLE	
				REP	REP+	Politique de la ville		
05	0050520N	CLG	CLG ALEXANDRE CORREARD				005166 - SERRES	
05	0050638S	CLG	CLG MARIE MARVINGT				005170 - TALLARD	
05	0050022X	CLG	CLG FRANÇOIS MITTERRAND 05				005179 - VEYNES	
05	0050027C	LP	LP PIERRE MENDES FRANCE					
13	0132325G	CLG	CLG CAMPRA				013001 - AIX-EN-PROVENCE	
13	0131711P	CLG	CLG ROCHER DU DRAGON					
13	0131712R	CLG	CLG ARC DE MEYRAN					
13	0134094E	CLG	CLG SOPHIE GERMAIN					
13	0132009N	CLG	CLG CHATEAU DOUBLE					
13	0130007M	CLG	CLG JAS DE BOUFFAN	REP				
13	0132568W	CLG	CLG MIGNET					
13	0132973L	CLG	CLG NINA SIMONE					
13	0133525L	LYC	LYC GEORGES DUBY					
13	0130002G	LYC	LYC PAUL CÉZANNE					
13	0130001F	LYC	LYC ÉMILE ZOLA					
13	0130003H	LYC	LYC VAUVENARGUES					
13	0130108X	SES	SEGPA CLG JAS DE BOUFFAN	REP				
13	0132216N	SES	SEGPA CLG ARC DE MEYRAN					
13	0130006L	LP	LP GAMBETTA					
13	0130170P	SEP	SEP VAUVENARGUES					
13	0132569X	SEP	SEP ÉMILE ZOLA					
13	0133490Y	CLG	CLG YVES MONTAND					013002 - ALLAUCH
13	0134253C	LYC	LYC MONTE-CRISTO					013004 - ARLES
13	0131609D	CLG	CLG FREDERIC MISTRAL 13					
13	0131610E	CLG	CLG VINCENT VAN GOGH	REP				
13	0131746C	CLG	CLG ROBERT MOREL					
13	0132572A	CLG	CLG AMPÈRE		REP+			
13	0130011S	LYC	LYC PASQUET					
13	0130010R	LYC	LYC MONTMAJOUR					
13	0132218R	SES	SEGPA CLG ROBERT MOREL					
13	0130171R	LP	LP CHARLES PRIVAT					
13	0130012T	SEP	SEP PERDIGUIER					
13	0132412B	CLG	CLG LOU GARLABAN	REP			013005 - AUBAGNE	
13	0131266F	CLG	CLG NATHALIE SARRAUTE					
13	0131622T	CLG	CLG JOSEPH LAKANAL					
13	0131549N	LYC	LYC FREDERIC JOLIOT-CURIE					
13	0132413C	SES	SEGPA CLG LOU GARLABAN	REP				
13	0130013U	LP	LP GUSTAVE EIFFEL					
13	0133510V	CLG	CLG UBELKA				013007 - AURIOL	
13	0131705H	CLG	CLG FERNAND LEGER	REP			013014 - BERRE-L'ETANG	
13	0131845K	SES	SEGPA CLG FERNAND LEGER	REP				
13	0132833J	CLG	CLG GEORGES BRASSENS				013015 - BOUC-BEL-AIR	
13	0133115R	CLG	CLG MARIE MAURON				013019 - CABRIÈS	
13	0132324F	CLG	CLG LES GORGUETTES GILBERT RASTOIN				013022 - CASSIS	
13	0132494R	CLG	CLG AMADEISETS (LES)				013026 - CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES	
13	0131881Z	CLG	CLG SIMONE VEIL				013027 - CHATEAURENARD	
13	0134252B	LYC	LYC JEAN D'ORMESSON					
13	0133790Z	CLG	CLG LUCIE AUBRAC				013035 - EYGUIERES	
13	0132634T	CLG	CLG ANDRÉ MALRAUX				013039 - FOS-SUR-MER	
13	0133243E	CLG	CLG FONT D'AURUMY				013040 - FUVEAU	
13	0131700C	CLG	CLG PESQUIER				013041 - GARDANNE	
13	0131701D	CLG	CLG GABRIEL PERI	REP				
13	0133244F	LYC	LYC MARIE MADELEINE FOURCADE					
13	0130025G	SEP	SEP MARIE MADELEINE FOURCADE					
13	0133351X	CLG	CLG JEAN DE LA FONTAINE				013042 - GÉMENOS	
13	0133381E	CLG	CLG PETIT PRINCE (LE)				013043 - GIGNAC-LA-NERTHE	
13	0130028K	CLG	CLG DENIS MOUSTIER				013046 - GRÉASQUE	
13	0133203L	CLG	CLG LOUIS PASTEUR 13				013047 - ISTRES	
13	0131888G	CLG	CLG ALAIN SAVARY					
13	0132318Z	CLG	CLG ELIE COUTAREL					
13	0132409Y	CLG	CLG ALPHONSE DAUDET	REP				
13	0132495S	LYC	LYC ARTHUR RIMBAUD					
13	0132567V	SES	SEGPA CLG ALPHONSE DAUDET	REP				
13	0132276D	LP	LP LATÉCOËRE					

DEPT	CODE VŒU ETB: établissement	TYPE ETB	LIBELLE	ÉDUCATION PRIORITAIRE			CODE VŒU COMMUNE -LIBELLE	
				REP	REP+	Politique de la ville		
13	0132786H	CLG	CLG MATAGOTS (LES)				013028 - LA CIOTAT	
13	0130022D	CLG	CLG VIREBELLE (QUARTIER)					
13	0131883B	CLG	CLG JEAN JAURÈS					
13	0133406G	LYC	LYC MÉDITERRANÉE (DE LA )					
13	0131747D	LYC	LYC AUGUSTE ET LOUIS LUMIÈRE					
13	0132787J	SES	SEGPA CLG LES MATAGOTS					
13	0133412N	SEP	SEP LPO DE LA MÉDITERRANÉE					
13	0133413P	SEP	SEP LPO AUGUSTE ET LOUIS LUMIÈRE					
13	0133016H	CLG	CLG LOUIS LEPRINCE RINGUET				013037 - LA FARE-LES-OLIVIERS	
13	0131259Y	CLG	CLG JEAN GUEHENNO				013050 - LAMBESC	
13	0134431W	CLG	CLG CAROLINE AIGLE				013051 - LANÇON DE PROVENCE	
13	0133992U	CLG	CLG LOUIS PHILIBERT				013080 - LE PUY-SAINTE-REPARADE	
13	0132565T	CLG	CLG JACQUES MONOD				013071 - LES PENNES-MIRABEAU	
13	0132343B	EREA	EREA LOUIS ARAGON	*REP				
13	0130032P	CLG	CLG COLLINES DURANCE				013053 - MALLEMORT	
13	0131607B	CLG	CLG GEORGES BRASSENS -MARIGNANE				013054 - MARIGNANE	
13	0131608C	CLG	CLG ÉMILIE DE MIRABEAU					
13	0132410Z	LYC	LYC MAURICE GENEVOIX					
13	0132320B	SES	SEGPA CLG ÉMILIE DE MIRABEAU					
13	0130033R	LP	LP LOUIS BLÉRIOT					
13	0132319A	LP	LP MAURICE GENEVOIX					
13	0131931D	CLG	CLG THIERS				013201 - MARSEILLE 1ER	
13	0131932E	CLG	CLG LONGCHAMP					
13	0130039X	LYC	LYC SAINT CHARLES					
13	0130040Y	LYC	LYC THIERS					
13	0130136C	CLG	CLG VIEUX PORT		REP+	P.ville	013202 - MARSEILLE 2E	
13	0133788X	CLG	CLG JEAN CLAUDE IZZO		REP+	P.ville		
13	0134529C	CLG	CITE INTERNATIONALE JACQUES CHIRAC					
13	0134472R	LYC	CITE INTERNATIONALE JACQUES CHIRAC				013203 - MARSEILLE 3E	
13	0131264D	CLG	CLG JOSEPHINE BAKER		REP+	P.ville		
13	0131935H	CLG	CLG EDGAR QUINET		REP+	P.ville		
13	0131884C	CLG	CLG BELLE DE MAI		REP+	P.ville		
13	0130043B	LYC	LYC VICTOR HUGO			P.ville		
13	0130055P	LP	LP CHATELIER (LE)			P.ville		
13	0132315W	CLG	CLG CHARTREUX (AVENUE DES)				013204 - MARSEILLE 4E	
13	0130079R	CLG	CLG CHAPE (RUE)					
13	0130093F	CLG	CLG FRAISSINET				013205 - MARSEILLE 5E	
13	0130110Z	CLG	CLG JEAN MALRIEU					
13	0130051K	LYC	LYC MARIE CURIE					
13	0132561N	CLG	CLG ANATOLE FRANCE	REP			013206 - MARSEILLE 6E	
13	0131943S	CLG	CLG PIERRE PUGET					
13	0130042A	LYC	LYC MONTGRAND					
13	0132205B	CLG	CLG GASTON DEFFERRE				013207 - MARSEILLE 7E	
13	0130049H	LYC	LYC REMPART (RUE DU)					
13	0130071G	LP	LP COLBERT					
13	0130172S	LP	LP LEONARD DE VINCI					
13	0131603X	CLG	CLG ADOLPHE MONTICELLI				013208 - MARSEILLE 8E	
13	0131923V	CLG	CLG MARSEILLEVEYRE					
13	0131927Z	CLG	CLG HONORE DAUMIER -MRS					
13	0132974M	LYC	LYC HÔTELIER JEAN-PAUL PASSEDAT					
13	0130038W	LYC	LYC MARSEILLEVEYRE					
13	0130036U	LYC	LYC PERIER					
13	0130175V	LYC	LYC HONORE DAUMIER					
13	0130062X	LP	LP FREDERIC MISTRAL					
13	0130063Y	LP	LP LEAU					
13	0130054N	LP	LP POINSO-CHAPUIS					
13	0133366N	SEP	SEP LPO LYC MÉTIER HOTELIER REG.					
13	0132310R	CLG	CLG GYPTIS					013209 - MARSEILLE 9E
13	0132311S	CLG	CLG LOUIS PASTEUR					
13	0130139F	CLG	CLG COIN JOLI SEVIGNE					
13	0131548M	CLG	CLG SYLVAIN MENU					
13	0131602W	CLG	CLG ROY D'ESPAGNE					
13	0130084W	CLG	CLG GRANDE BASTIDE					
13	0130023E	SES	SEGPA CLG SYLVAIN MENU					

DEPT	CODE VŒU ETB: établissement	TYPE ETB	LIBELLE	ÉDUCATION PRIORITAIRE			CODE VŒU COMMUNE -LIBELLE
				REP	REP+	Politique de la ville	
13	0134022B	CLG	CLG LOUISE MICHEL	REP			013210 - MARSEILLE 10E
13	0132204A	CLG	CLG PONT DE VIVAUX	REP			
13	0131922U	CLG	CLG BARTAVELLES (LES)				
13	0130037V	LYC	LYC MARCEL PAGNOL				
13	0130053M	LYC	LYC JEAN PERRIN				
13	0134023C	SES	SEGPA CLG LOUISE MICHEL	REP			
13	0130064Z	LP	LP JEAN BAPTISTE BROCHIER				
13	0130072H	LP	LP AMPÈRE				
13	0133364L	SEP	SEP LPO JEAN PERRIN				
13	0132401P	CLG	CLG CHATEAU FORBIN				
13	0132402R	CLG	CLG RUISSATEL (LE)				
13	0132403S	CLG	CLG FRANÇOIS VILLON	REP			
13	0132490L	SES	SEGPA CLG CHATEAU FORBIN				
13	0130057S	LP	LP RENE CAILLIE				
13	0130068D	LP	LP CAMILLE JULLIAN				
13	0133588E	SGT	SGT LP RENE CAILLIE				
13	0131968U	CLG	CLG CAILLOLS (QUARTIER DES)				
13	0132732Z	CLG	CLG ANDRÉ CHENIER				
13	0131750G	CLG	CLG LOUIS ARMAND				
13	0131756N	CLG	CLG DARIUS MILHAUD			P.ville	
13	0133881Y	CLG	CLG GERMAINE TILLION				
13	0134003F	LYC	LYC RÉGIONAL NELSON MANDELA				
13	0132001E	SES	SEGPA CLG CAILLOLS (QUARTIER DES)				
13	0132206C	SES	SEGPA CLG DARIUS MILHAUD			P.ville	
13	0130059U	LP	LP BLAISE PASCAL				
13	0134005H	SEP	SEP NELSON MANDELA				
13	0132312T	CLG	CLG ANDRÉ MALRAUX -MRS				
13	0132313U	CLG	CLG STÉPHANE MALLARMÉ		REP+	P.ville	
13	0132314V	CLG	CLG JEAN GIONO	REP		P.ville	
13	0131260Z	CLG	CLG EDMOND ROSTAND		REP+	P.ville	
13	0131261A	CLG	CLG AUGUSTE RENOIR		REP+	P.ville	
13	0131262B	CLG	CLG JACQUES PRÉVERT -MRS		REP+	P.ville	
13	0130050J	LYC	LYC DENIS DIDEROT			P.ville	
13	0132733A	LYC	LYC ANTONIN ARTAUD				
13	0134155W	LYC	LYC SIMONE VEIL				
13	0132784F	SES	SEGPA CLG JACQUES PRÉVERT		REP+	P.ville	
13	0133414R	SEP	SEP LPO DENIS DIDEROT			P.ville	
13	0132730X	CLG	CLG PYTHEAS		REP+	P.ville	
13	0132491M	CLG	CLG ALEXANDRE DUMAS		REP+	P.ville	
13	0132207D	CLG	CLG MASSENET		REP+	P.ville	
13	0132404T	CLG	CLG CLAIR SOLEIL		REP+	P.ville	
13	0133775H	CLG	CLG MARIE LAURENCIN		REP+		
13	0131703F	CLG	CLG EDOUARD MANET		REP+	P.ville	
13	0131604Y	CLG	CLG HENRI WALLON -MRS		REP+	P.ville	
13	0131791B	SES	SEGPA CLG EDOUARD MANET		REP+		
13	0132563R	SES	SEGPA CLG ALEXANDRE DUMAS		REP+	P.ville	
13	0130056R	LP	LP LA FLORIDE			P.ville	
13	0131885D	CLG	CLG VALLON DES PINS		REP+	P.ville	
13	0131887F	CLG	CLG ELSA TRIOLET		REP+	P.ville	
13	0132785G	CLG	CLG ROSA PARKS		REP+	P.ville	
13	0131704G	CLG	CLG ARTHUR RIMBAUD		REP+	P.ville	
13	0132407W	CLG	CLG JEAN MOULIN -MRS		REP+	P.ville	
13	0132408X	CLG	CLG JULES FERRY		REP+	P.ville	
13	0130048G	LYC	LYC SAINT EXUPÉRY			P.ville	
13	0131846L	SES	SEGPA CLG ARTHUR RIMBAUD		REP+	P.ville	
13	0133779M	SES	SEGPA CLG JEAN MOULIN		REP+		
13	0131606A	LP	LP CALADE (LA)			P.ville	
13	0130065A	LP	LP VISTE (LA)			P.ville	
13	0131757P	CLG	CLG ESTAQUE (L')	REP		P.ville	
13	0131605Z	CLG	CLG HENRI BARNIER		REP+	P.ville	
13	0130073J	SES	SEGPA CLG HENRI-BARNIER		REP+	P.ville	
13	0130058T	LP	LP ESTAQUE (L')			P.ville	

DEPT	CODE VŒU ETB: établissement	TYPE ETB	LIBELLE	ÉDUCATION PRIORITAIRE			CODE VŒU COMMUNE - LIBELLE
				REP	REP+	Politique de la ville	
13	0132496T	CLG	CLG HONORE DAUMIER				013056 - MARTIGUES
13	0132208E	CLG	CLG MARCEL PAGNOL	REP			
13	0131789Z	CLG	CLG HENRI WALLON				
13	0131707K	CLG	CLG GERARD PHILIPPE				
13	0132210G	LYC	LYC JEAN LURÇAT				
13	0130143K	LYC	LYC PAUL LANGEVIN				
13	0132321C	SES	SEGPA CLG MARCEL PAGNOL	REP			
13	0132211H	LP	LP JEAN LURÇAT				
13	0133365M	SEP	SEP LPO PAUL LANGEVIN				
13	0132326H	CLG	CLG ALBERT CAMUS				
13	0132327J	CLG	CLG MIRAMARIS		REP+		
13	0132497U	CLG	CLG CARRAIRE (LA)				
13	0133195C	LYC	LYC JEAN COCTEAU				
13	0132570Y	SES	SEGPA CLG MIRAMARIS		REP+		
13	0130146N	LP	LP ALPILLES (LES)				
13	0132217P	CLG	CLG MONT SAUVY	REP			
13	0133598R	SES	SEGPA CLG MONT SAUVY	REP			
13	0133114P	CLG	CLG ROGER CARCASSONNE				
13	0131723C	CLG	CLG JEAN JAURÈS -PEYROLLES				
13	0133665N	CLG	CLG OLYMPE DE GOUGES				
13	0132322D	CLG	CLG PAUL ÉLUARD	REP		P.ville	
13	0132212J	CLG	CLG FREDERIC MISTRAL		REP+	P.ville	
13	0133646T	SES	SEGPA CLG FREDERIC MISTRAL		REP+		
13	0130150T	LP	LP JEAN MOULIN			P.ville	
13	0130151U	LP	LP CHARLES MONGRAND			P.ville	
13	0132323E	CLG	CLG MAXIMILIEN ROBESPIERRE	REP			
13	0132731Y	SES	SEGPA CLG MAXIMILIEN ROBESPIERRE	REP			
13	0131706J	CLG	CLG COUSTEAU (COMMANDANT)				
13	0133287C	CLG	CLG GARRIGUES (LES)				
13	0130156Z	CLG	CLG LOUIS ARAGON				
13	0133451F	CLG	CLG JEAN ZAY				
13	0133621R	CLG	CLG FRANÇOISE DOLTO				
13	0130158B	CLG	CLG RENE SEYSSAUD				
13	0130157A	LP	LP LES FERRAGES				
13	0132834K	CLG	CLG CHARLES RIEU				
13	0132573B	CLG	CLG GLANUM				
13	0133292H	SES	SEGPA CLG GLANUM				
13	0132007L	CLG	CLG JACQUES PRÉVERT	REP			
13	0131265E	CLG	CLG JEAN MOULIN	REP			
13	0133492A	CLG	CLG JEAN BERNARD				
13	0130163G	CLG	CLG JOSEPH D'ARBAUD				
13	0130160D	LYC	LYC EMPERI (L')				
13	0130161E	LYC	LYC ADAM DE CRAPONNE				
13	0132571Z	SES	SEGPA CLG JOSEPH D ARBAUD				
13	0131709M	SEP	SEP ADAM DE CRAPONNE				
13	0133449D	CLG	CLG PIERRE MATRAJA				
13	0133765X	CLG	CLG MARC FERRANDI				
13	0133789Y	CLG	CLG FRANÇOIS MITTERRAND				
13	0131611F	CLG	CLG RENE CASSIN	REP			
13	0130164H	LYC	LYC ALPHONSE DAUDET				
13	0133407H	SES	SEGPA CLG RENE CASSIN	REP			
13	0130166K	CLG	CLG HAUTS DE L'ARC (LES)				
13	0133353Z	CLG	CLG ROQUEPERTUSE				
13	0133196D	CLG	CLG SIMONE DE BEAUVOIR				
13	0133352Y	CLG	CLG CAMILLE CLAUDEL	REP			
13	0132214L	CLG	CLG HENRI FABRE		REP+		
13	0132411A	CLG	CLG HENRI BOSCO				
13	0133015G	LYC	LYC PIERRE MENDES FRANCE				
13	0133288D	LYC	LYC JEAN MONNET				
13	0132566U	SES	SEGPA CLG HENRI BOSCO				
13	0133487V	SEP	SEP LPO JEAN MONNET				
13	0133367P	SEP	SEP LPO PIERRE MENDES FRANCE				

DEPT	CODE VŒU ETB: établissement	TYPE ETB	LIBELLE	ÉDUCATION PRIORITAIRE			CODE VŒU COMMUNE - LIBELLE
				REP	REP+	Politique de la ville	
84	0840759U	CLG	CLG CHARLES DE GAULLE (PLACE)				084003 - APT
84	0840001V	LYC	LYC CHARLES DE GAULLE (PLACE)				
84	0841014W	SES	SEGPA CLG APT				
84	0840952D	SEP	SEP LPO PLACE CHARLES DE GAULLE				
84	0840006A	CLG	CLG VIALA				084007 - AVIGNON
84	0840051Z	CLG	CLG JEAN BRUNET		REP+		
84	0840007B	CLG	CLG JOSEPH ROUMANILLE		REP+	P.ville	
84	0840108L	CLG	CLG ANSELME MATHIEU		REP+	P.ville	
84	0840970Y	CLG	CLG GERARD PHILIPPE 84		REP+		
84	0840738W	CLG	CLG ALPHONSE TAVAN				
84	0840758T	CLG	CLG FREDERIC MISTRAL 84	REP			
84	0840697B	CLG	CLG JOSEPH VERNET				
84	0840003X	LYC	LYC FREDERIC MISTRAL				
84	0840004Y	LYC	LYC THEODORE AUBANEL				
84	0840005Z	LYC	LYC PHILIPPE DE GIRARD				
84	0840935K	LYC	LYC RENE CHAR				
84	0840688S	SES	SEGPA LE LAVARIN (ANN CLG A.MATHIEU)		REP+	P.ville	
84	0840019P	SES	SEGPA CLG ANSELME MATHIEU		REP+	P.ville	
84	0840041N	LP	LP MARIA CASARÈS			P.ville	
84	0840042P	LP	LP ROBERT SCHUMAN			P.ville	
84	0840939P	SEP	SEP RENE CHAR			P.ville	
84	0840011F	CLG	CLG SAINT EXUPÉRY				084016 - BEDARRIDES
84	0840699D	CLG	CLG PAUL ÉLUARD 84	REP			084019 - BOLLENE
84	0840437U	CLG	CLG HENRI BOUDON				
84	0841093G	LYC	LYC LUCIE AUBRAC				
84	0840715W	SES	SEGPA CLG HENRI BOUDON				
84	0841019B	CLG	CLG LOU CALAVOUN VALLÉE DU CALAVON				084025 - CABRIÈRES-D'AVIGNON
84	0840014J	CLG	CLG LE LUBERON MICHEL TAMISIER				084026 - CADENET
84	0840114T	CLG	CLG FRANÇOIS RASPAIL	REP			084031 - CARPENTRAS
84	0840760V	CLG	CLG JEAN HENRI FABRE				
84	0840761W	CLG	CLG ALPHONSE DAUDET 84		REP+		
84	0840016L	LYC	LYC VICTOR HUGO 84				
84	0840015K	LYC	LYC JEAN HENRI FABRE				
84	0840115U	SES	SEGPA CLG FRANÇOIS RASPAIL	REP			
84	0840044S	LP	LP VICTOR HUGO				
84	0840954F	SEP	SEP LPO JEAN HENRI FABRE				
84	0840018N	CLG	CLG PAUL GAUTHIER		REP+		084035 - CAVAILLON
84	0840020R	CLG	CLG CLOVIS HUGUES				
84	0841086Z	CLG	CLG ROSA PARKS 84				
84	0840017M	LYC	LYC ISMAËL DAUPHIN				
84	0840735T	SES	SEGPA CLG PAUL GAUTHIER		REP+		
84	0840113S	LP	LP ALEXANDRE DUMAS				
84	0841027K	CLG	CLG ALBERT CAMUS 84				084133 - LA TOUR-D'AIGUES
84	0840664R	CLG	CLG JULES VERNE	REP			084092 - LE PONTET
84	0840689T	SES	SEGPA CLG JULES VERNE	REP			
84	0840915N	CLG	CLG PAYS DES SORGUES (DU)				084132 - LE THOR
84	0841118J	CLG	CLG JEAN GARCIN				084054 - L'ISLE-SUR-LA-SORGUE
84	0840585E	CLG	CLG JEAN BOUIN				
84	0840021S	LYC	LYC ALPHONSE BENOIT				
84	0840953E	SEP	SEP LPO ALPHONSE BENOIT				
84	0841043C	CLG	CLG ANDRÉ MALRAUX 84				084072 - MAZAN

DEPT	CODE VŒU ETB; établissement	TYPE ETB	LIBELLE	ÉDUCATION PRIORITAIRE			CODE VŒU COMMUNE -LIBELLE
				REP	REP+	Politique de la ville	
84	0840698C	CLG	CLG ALPHONSE SILVE				084080 - MONTEUX
84	0841116G	CLG	CLG ANNE FRANK				084081 - MORIÈRES-LÈS-AVIGNON
84	0840116V	CLG	CLG JEAN GIONO 84				084087 - ORANGE
84	0840762X	CLG	CLG BARBARA HENDRICKS	REP			
84	0840764Z	CLG	CLG ARAUSIO				
84	0840026X	LYC	LYC ARC (DE L')				
84	0840117W	SES	SEGPA CLG JEAN GIONO				
84	0840046U	LP	LP ARISTIDE BRIAND				
84	0840763Y	LP	LP ARGENSOL (QUARTIER DE L')				
84	0840028Z	CLG	CLG CHARLES DOCHE				
84	0840926A	CLG	CLG MARIE MAURON 84				084089 - PERTUIS
84	0840029A	CLG	CLG MARCEL PAGNOL 84				
84	0840918S	LYC	LYC VAL DE DURANCE				
84	0840924Y	SES	SEGPA CLG MARCEL PAGNOL 84				
84	0840955G	SEP	SEP LPO VAL DE DURANCE				
84	0841099N	CLG	CLG VICTOR SCHOELCHER				084106 - SAINTE-CÉCILE-LES-VIGNES
84	0840032D	CLG	CLG PAYS DE SAULT (DU)				084123 - SAULT
84	0840033E	CLG	CLG VOLTAIRE	REP			084129 - SORGUES
84	0840583C	CLG	CLG DENIS DIDEROT				
84	0840584D	SES	SEGPA CLG DENIS DIDEROT				
84	0841078R	LP	LP RÉGIONAL MONTESQUIEU				
84	0840035G	CLG	CLG JOSEPH D ARBAUD 84				084137 - VAISON-LA-ROMAINE
84	0841117H	LYC	LYC STÉPHANE HESSEL				
84	0840716X	CLG	CLG VALLIS AERIA	REP			084138 - VALRÉAS
84	0840922W	SES	SEGPA CLG VALLIS AERIA	REP			
84	0840700E	LP	LP FERDINAND REVOUL				
84	0840803S	CLG	CLG LOU VIGNARES				084141 - VEDÈNE
84	0840039L	LP	LP DOMAINE D ÉGUILLES				
84	0840096Y	EREA	EREA PAUL VINCENSINI	*REP			

DPT	004	ALPES DE HAUTE-PROVENCE	VŒU ACADÉMIE : AIX-MARSEILLE CODE : 002
DPT	005	HAUTES-ALPES	
DPT	013	BOUCHES-DU-RHÔNE	
DPT	084	VAUCLUSE	

## CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (PSYEN EDO)

DEPT	RNE	TYPE	LIBELLE	COMMUNE
004	0040029K	CIO	DIGNE-LES BAINS	DIGNE-LES BAINS
004	0040396J	CIO	MANOSQUE	MANOSQUE
005	0050029E	CIO	BRIANÇON	BRIANÇON
005	0050028D	CIO	GAP	GAP
013	0133636G	CIO	AIX-EN-PROVENCE	AIX-EN-PROVENCE
013	0130186G	CIO	ARLES	ARLES
013	0131290G	CIO	AUBAGNE	AUBAGNE
013	0133637H	CIO	GARDANNE	GARDANNE
013	0132363Y	CIO	ISTRES	ISTRES
013	0130185F	CIO	LA CIOTAT	LA CIOTAT
013	0134084U	CIO	MARSEILLE CENTRE	MARSEILLE 8E
013	0134085V	CIO	MARSEILLE EST	MARSEILLE 6E
013	0130181B	CIO	MARSEILLE IV BELLE DE MAI	MARSEILLE 3E
013	0132533H	CIO	MARSEILLE V LA VISTE	MARSEILLE 15E
013	0130187H	CIO	MARTIGUES	MARTIGUES
013	0133227M	CIO	VITROLLES	VITROLLES
084	0840047V	CIO	AVIGNON	AVIGNON
084	0841171S	CIO	HAUT VAUCLUSE	CARPENTRAS
084	0840713U	CIO	CAVAILLON	CAVAILLON
POSTES SPÉCIFIQUES ACADÉMIQUES :				
013	0132554F	SAIO	SAIO RECTORAT AIX MARSEILLE	AIX-EN-PROVENCE

DPT	004	ALPES DE HAUTE-PROVENCE	<b>VCEU ACADÉMIE : AIX-MARSEILLE CODE : 002</b>
DPT	005	HAUTES-ALPES	
DPT	013	BOUCHES-DU-RHÔNE	
DPT	084	VAUCLUSE	

## ANNEXE 4 – GROUPEMENTS ORDONNÉS DE COMMUNES

(En couleur : communes présentes dans plusieurs groupements ordonnés de communes)

CODE GEO	LIBELLE DU GROUPEMENT	COMMUNES DU GROUPEMENT						
		1	2	3	4	5	6	7
004955	BARCELONNETTE ET ENVIRONS	BARCELONNETTE	SEYNE					
004951	DIGNE ET ENVIRONS	DIGNE-LES-BAINS	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN					
004952	MANOSQUE ET ENVIRONS	MANOSQUE	SAINTE-TULLE	VOLX	FORCALQUIER	ORAISON	RIEZ	
004953	SAINT-ANDRÉ-LES-ALPES ET ENVIRONS	SAINT-ANDRÉ-LES-ALPES	ANNOT	CASTELLANE				
004954	SISTERON ET ENVIRONS	SISTERON	BEVONS	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN	LARAGNE-MONTÉGLIN	LA MOTTE-DU-CAIRE		
005952	BRIANÇON ET ENVIRONS	BRIANÇON	L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE					
005953	EMBRUN ET ENVIRONS	EMBRUN	GUILLESTRE					
005951	GAP ET ENVIRONS	GAP	LA BÂTIE-NEUVE	TALLARD	SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR	VEYNES		
005954	HAUTES-ALPES-OUEST	SERRES	VEYNES	LARAGNE-MONTÉGLIN				
013958	AIX-EN-PROVENCE ET ENVIRONS	AIX-EN-PROVENCE	ROUSSET	ROGNES	PEYROLLES-EN-PROVENCE	TRETS	LE PUY-SAINTE-REPARADE	
013970	AUBAGNE ET ENVIRONS	AUBAGNE	GÉMENOS	ROQUEVAIRE	CASSIS	AURIOL	LA CIOTAT	
013971	ARLES ET ENVIRONS	ARLES	TARASCON	SAINT-MARTIN-DE-CRAU	PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE			
013963	GARDANNE ET ENVIRONS	GARDANNE	SIMIANE-COLLONGUE	BOUC-BEL-AIR	GRÉASQUE	FUVEAU	CABRIÈS	
013968	MARIGNANE ET ENVIRONS	MARIGNANE	SAINT-VICTORET	GIGNAC-LA-NERTHE	LES PENNES-MIRABEAU			
013969	VILLE DE MARSEILLE	TOUS LES ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE						
013961	MARSEILLE METRO	MARSEILLE 1ER	MARSEILLE 2E	MARSEILLE 3E	MARSEILLE 4E	MARSEILLE 5E	MARSEILLE 6E	MARSEILLE 13E
013964	MARSEILLE secteur NORD	MARSEILLE 2E	MARSEILLE 3E	MARSEILLE 14E	MARSEILLE 15E	MARSEILLE 16E	SEPTÈMES-LES-VALLONS	
013965	MARSEILLE secteur NORD-EST	MARSEILLE 1ER	MARSEILLE 4E	MARSEILLE 13E	PLAN-DE-CUQUES			
013966	MARSEILLE secteur CENTRE ET EST	MARSEILLE 5E	MARSEILLE 6E	MARSEILLE 7E	MARSEILLE 11E	MARSEILLE 12E	ALLAUCH	
013967	MARSEILLE secteur SUD	MARSEILLE 8E	MARSEILLE 9E	MARSEILLE 10E				
013960	MARTIGUES ET ENVIRONS	MARTIGUES	CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES	PORT-DE-BOUC	SAUSSET-LES-PINS	FOS-SUR-MER	ISTRES	
013972	ORGON ET ENVIRONS	ORGON	SAINT-ANDIOL	MALLEMORT	SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE	CHATEAURENARD		
013959	SALON-DE-PROVENCE ET ENVIRONS	SALON-DE-PROVENCE	PELISSANNE	EYGUIERES	MIRAMAS	SAINT-CHAMAS	LAMBESC	LANÇON DE PROVENCE
013962	VITROLLES ET ENVIRONS	VITROLLES	ROGNAC	VELAUX	BERRE-L'ETANG	LA FARE-LES-OLIVIERS		
084951	APT ET ENVIRONS	APT	SAULT	BANON				
084952	PERTUIS ET ENVIRONS	PERTUIS	LA TOUR-D'AIGUES	CADENET				
084953	CAVAILLON ET ENVIRONS	CAVAILLON	L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	CABRIÈRES-D'AVIGNON	LE THOR			
084954	CARPENTRAS ET ENVIRONS	CARPENTRAS	MONTEUX	PERNES-LES-FONTAINES	MAZAN			
084955	ORANGE ET ENVIRONS	ORANGE	BEDARRIDES	SAINTE-CÉCILE-LES-VIGNES	BOLLENE	VAISON-LA-ROMAINE	VALRÉAS	
084956	AVIGNON ET ENVIRONS	AVIGNON	LE PONTET	MORIÈRES-LÈS-AVIGNON	VEDÈNE	SORGUES	BEDARRIDES	



## ANNEXE 5A – CODIFICATION DES ZONES DE REMPLACEMENT


CODE VŒU (ZRE)	ZONE DE REMPLACEMENT	COMMUNES DE LA ZONE DE REMPLACEMENT	Code vœu ZRD
004001ZV	DIGNE-LES-BAINS	Digne les Bains, Château Arnoux St Auban, Sisteron, St André les Alpes, Bevens, Seyne les Alpes, La Motte du Caire, Castellane, Annot, Barcelonnette	ZRD 004 : Toutes les ZR des Alpes de Haute-Provence
004002ZD	MANOSQUE	Manosque, Forcalquier, Oraison, Riez, Banon, Sainte Tulle, Volx	
005001ZR	BRIANÇON	Briançon, L'Argentière la Bessée, Guillestre, Embrun	ZRD 005 : Toutes les ZR des Hautes Alpes
005002ZZ	GAP	Gap, la Bâtie Neuve, Tallard, St Bonnet en Champsaur, Veynes, Serres, Laragne Monteglin	
013001ZF	NORD-EST 13	Aix-en-Provence, Gardanne, Bouc Bel Air, Simiane Collongue, Cabriès, Fuveau, Gréasque, Rousset, Septèmes les Vallons, Velaux, Les Pennes Mirabeau, Rognes, Peyrolles en Provence, Vitrolles, Rognac, Pertuis, La Fare les Oliviers, St Victoret, Trets, Marignane, Gignac la Nerthe, Berre l'Etang, La Tour d'Aigues, Cadenet, Châteauneuf les Martigues, Sausset les Pins, Puy Ste Réparate	ZRD 013 : Toutes les ZR des Bouches-du-Rhône
013002ZP	OUEST 13	Arles, Tarascon, St Martin de Crau, Miramas, Istres, Port St Louis du Rhône, St Chamas, Fos sur Mer, Port de Bouc, Martigues	
013003ZY	SUD-EST 13	Marseille 1er, Marseille 2ème, Marseille 3ème, Marseille 4ème, Marseille 5ème, Marseille 6ème, Marseille 7ème, Marseille 8ème, Marseille 9ème, Marseille 10ème, Marseille 11ème, Marseille 12ème, Marseille 13ème, Marseille 14ème, Marseille 15ème, Marseille 16ème, Plan de Cuques, Allauch, Aubagne, Cassis, Roquevaire, Gémenos, La Ciotat, Auriol	
084001ZX	CENTRE ACADEMIE	Apt, Avignon, Le Pontet, Morières, Châteaurenard, St Andiol, St Rémy de Provence, L'Isle sur la Sorgue, Cavaillon, Orgon, Cabrières d'Avignon, Eyguières, Lançon de Provence, Lambesc, Mallemort, Salon-de-Provence, Pelissanne.	ZRD 084 : Toutes les ZR du Vaucluse
084002ZF	VAUCLUSE	Carpentras, Montoux, Pernes les Fontaines, Mazan, Bédarrides, Vedène, Le Thor, Sorgues, Vaison la Romaine, Orange, Ste Cécile les Vignes, Sault, Bollène, Valréas	

## ANNEXE 5B. CARTE DES ZONES DE REMPLACEMENT

### Zones de Remplacement

et communes d'implantation des établissements publics du 2nd degré



 Limite des départements  
 Les 9 ZR sont représentées en couleur.  
 Sont indiquées sur la carte les communes où est implanté au moins un établissement public du 2nd degré (CLG, SEGPA, LYC, LP).

Sources : DIPE, BEA, GeoFla  
 Rectorat d'Aix-Marseille DAES Pôle d'aide au pilotage



DIPE/24-1008-888 du 20/05/2024

**ARRETE PORTANT DESIGNATION DES PRESIDENTS ET MEMBRES DES JURYS DE  
TITULARISATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION DU SECOND DEGRE, ET  
PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE, ET DES PROPOSITIONS DE CONTRAT  
DEFINITIF DES MAITRES DU 1ER ET 2ND DEGRE AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

Références : Décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés, et notamment ses articles 24 et 26 - Décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des Professeurs de Lycée Professionnel, et notamment son article 10 - Décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des Conseillers Principaux d'Éducation, et notamment son article 8 - Décret n° 2017-120 du 1er février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'Éducation nationale, et notamment son article 8 - Décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des Professeurs d'Éducation Physique et Sportive, et notamment son article 5 - Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation - Arrêté du 22 août 2014 modifié par l'arrêté du 26 mars 2018, fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires - Arrêté du 23 août 2017 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des psychologues de l'Éducation nationale

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme ALESSANDRI - Mme SALOMEZ - Tel : 04 42 91 73 44 - Mail : nathalie.salomez@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de l'académie d'Aix Marseille, chancelier des universités, recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, arrête

Article 1<sup>er</sup> : les jurys académiques chargés d'examiner les dossiers des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale stagiaires issus des concours selon les modalités visées ci-dessus, sont composés comme suit pour la session 2023/2024 :

CAPES – CAPET  
CAER CAPES – CAER CAPET  
CAFEP CAPES – CAFEP CAPET

**PRÉSIDENT:**

M Christophe MAZUYER

Doyen des IA-IPR, IA-IPR mathématiques

**VICE- PRÉSIDENTE :**

Mme Isabelle MÉJEAN

IA-IPR Histoire-Géographie

**MEMBRES DU JURY :**

Mme Evelyne BECHTOLD

IA-IPR philosophie

M Christophe CALIPPE

Principal Collège Vallon des Pins Marseille

M David GARCIA

Chef d'établissement Notre Dame de la Jeunesse Marseille

Mme Laure RUIZ

Principale Collège Mignet Aix en Provence

M Gilles WIRIG

IA-IPR mathématiques

Mme Sabine TICAUD

IA-IPR SVT

CAPLP  
CAER CAPLP  
CAFEP CAPLP

**PRÉSIDENT :**

M Pierre PARIAUD

Doyen des IEN ET-EG-IO

**VICE- PRÉSIDENTE :**

Mme Isabelle LEMASSON-SAID

IEN ET/EG STI arts appliqués.

**MEMBRES DU JURY :**

M Alain BRUNIAS

Mme Fatiha HACHEMI

IEN ET/EG anglais lettres

Proviseure lycée professionnel Colbert  
Marseille

Mme Valérie PIERNAS

IEN ET/EG sciences biologiques sciences  
sociales appliqués

M Alexandre QUET

M Patrick RE

IEN ET/EG lettres / histoire géographie

Chef d'établissement lycée privé Clovis  
Hugues Aix en Pce

M Stéphane TORRENT

IEN ET/EG sciences et techniques  
industrielles

CPE

**PRÉSIDENT :**

M Thierry DALMASSO

IA-IPR Établissement vie scolaire

**VICE- PRÉSIDENTE :**

Mme Laurence GOMEZ

IA-IPR Établissement vie scolaire

**MEMBRES DU JURY :**

Mme Armelle MAHÉ MIR

M Sandy-David NOISETTE

M Laurent PEYRE

Proviseure lycée Camille Jullian Marseille

IA-IPR Établissement vie scolaire

Adjoint au proviseur vie scolaire, CPE collège

Louis Armand Marseille

Mme Elisabeth PORTIGLIATTI POMERI

Proviseure lycée Zola Aix en Provence

CAPEPS  
CAER CAPEPS  
CAFEP CAPEPS

**PRÉSIDENTE :**

Mme Gwladys VASSEUR

IA-IPR EPS

**VICE- PRÉSIDENT :**

M Lionel AMATTE

IA-IPR EPS

**MEMBRES DU JURY :**

M David GARCIA

Chef d'établissement Notre Dame de la  
Jeunesse Marseille

Mme Armelle MAHÉ MIR

Proviseure lycée Camille Jullian Marseille

Mme Elisabeth PORTIGLIATTI POMERI

Proviseure lycée Zola Aix en Provence

## PSYEN

### **PRÉSIDENT :**

M Olivier CASSAR

Délégué régional académique de l'information  
et de l'Orientation

### **VICE- PRÉSIDENT :**

M Lionel MARIN

IEN Adjoint au directeur académique des  
Alpes de Haute Provence

### **MEMBRES DU JURY :**

Mme Catherine COURBAIGTS

IEN-IO rattachée à la DRAIO

Mme Marie DELVIGNE

Directrice du CIO de Cavaillon

Mme Sophie PINAZO

IEN premier degré

Article 2 : le jury peut se constituer en sous commissions pour entendre au cours d'un entretien les stagiaires pour lesquels il est envisagé de ne pas proposer la titularisation.

Article 3 : l'arrêté du 13/12/2023, paru au bulletin académique du 15/04/2024, relatif à la désignation des présidents et membres des jurys est abrogé.

Article 4 : le secrétaire général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*



DIEC/24-1008-1749 du 20/05/2024

**CONSIGNES RELATIVES A LA SECURISATION DES SUJETS ET AUX PROCEDURES D'ALERTE  
PENDANT LES EPREUVES - SESSION 2024 DES EXAMENS DES NIVEAUX III, IV ET V**

Référence : Circulaire n° 2017-053 du 23 mars 2017 (B.O. n°13 du 30 mars 2017)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements du 2nd degré publics et privés sous contrat, et d'organismes de formation - Chefs de centres d'épreuves pour les examens de niveau III, IV et V

Dossier suivi par : M. BOUANANI - Tel : 04 42 91 71 72 - Mail : afife.bouanani@ac-aix-marseille.fr

**Les chefs de centres et l'ensemble des personnels qui participent au déroulement de la session d'examens doivent être sensibilisés au respect absolu de l'impératif de sécurité dans l'organisation des épreuves.**

Aussi, je vous demande de porter une attention toute particulière au respect des consignes relatives à la sécurisation et la distribution des sujets ainsi qu'aux procédures d'alerte concernant les épreuves écrites pour les examens des niveaux III, IV, et V.

Ces consignes revêtent un caractère permanent :

**I. Consignes générales concernant les sujets et supports d'évaluation :**

- Réception des sujets et supports d'évaluation

Le chef de centre, ou la personne préalablement désignée par lui, sont les seules personnes habilitées à réceptionner les sujets.

Pour faciliter leur identification, le récipiendaire doit **signer le bon de livraison** après avoir fait figurer ses noms, prénom et qualité.

A l'aide des bordereaux d'envoi joints aux colis, le chef de centre vérifie, sur chaque enveloppe, qu'il dispose de tous les sujets et supports d'évaluation nécessaires et en accuse réception auprès du rectorat (DIEC – Bureau des sujets ou à la DSDEN 84 pour le DNB).

- Sécurisation

Les sujets et supports d'évaluation doivent être conservés dans **un endroit sécurisé** (coffre, armoire forte ou pièce fermant à clé) auquel le chef de centre ou l'un de ses adjoints préalablement désignés par lui, à cet effet, ont seuls accès.

Afin de pouvoir détecter toute anomalie, ceux-ci doivent s'assurer de disposer de toutes les enveloppes sujets nécessaires et d'effectuer le pointage des enveloppes avant l'épreuve concernée.

Je rappelle que **les enveloppes ne sont ouvertes qu'en présence des candidats.**

- Identification des enveloppes sujets

La veille de chaque épreuve, les chefs de centre :

- procèdent à une ultime vérification des étiquettes apposées sur les enveloppes plastifiées noires (date, intitulé de l'épreuve, nombre de sujets...)

- séparent les enveloppes des épreuves du matin et celles de l'après-midi

Pour réduire les risques d'erreur de distribution, les étiquettes sont de couleurs différentes :

- BTS : étiquettes vertes
- baccalauréat professionnel + examens de niveau IV : étiquettes bleues
- Examens de niveau III : étiquettes oranges
- baccalauréat général et DNB : étiquettes blanches
- baccalauréat technologique : étiquettes jaunes

Les chefs de centres s'assurent également de la **diffusion du calendrier et des horaires des épreuves dans l'ensemble des salles retenues pour composer.**

- Distribution des sujets

Le responsable de salle devra vérifier **très scrupuleusement avant ouverture des plis**, la concordance entre le calendrier officiel des épreuves et les informations qui figurent sur les enveloppes sujets.

Le jour des épreuves, au moment de l'ouverture des enveloppes noires, les personnes chargées de distribuer les sujets doivent vérifier que le 1<sup>er</sup> sujet sorti de l'enveloppe correspond bien aux mentions portées sur l'étiquette (épreuve-spécialité-série).

Les codes figurant sur chaque sujet garantissent que les candidats composent sur le bon sujet. Il est donc important de procéder à la vérification de ces codes avant la distribution des sujets.

A l'ouverture des enveloppes de sujets, il convient donc de procéder à ces vérifications non seulement sur le 1<sup>er</sup> sujet tiré de l'enveloppe mais aussi sur l'ensemble du paquet par contrôle rapide.

**Les sujets disposant d'une page de garde sont distribués « à plat », c'est-à-dire page de garde sur le dessus et donc non retournés.**

Après la distribution les surveillants doivent contrôler que les candidats ont un sujet qui correspond à l'épreuve. Ils les autorisent alors à lire attentivement les mentions portées sur la page de garde et les invitent à vérifier la pagination et les mentions portés

Le surveillant n'est pas autorisé à corriger de sa propre initiative une erreur, avérée ou supposée, même s'il enseigne dans la discipline correspondant à l'épreuve.

**IMPORTANT : En cas d'erreur de distribution, de fuite repérée ou suspectée, ou de tout autre événement susceptible d'entraîner un report ou une annulation d'épreuve, une réactivité immédiate s'impose.**

**Ainsi le chef d'un centre d'examen, adresse à la cellule d'alerte du Rectorat (DIEC) et à elle seule (voir coordonnées ci-dessous), un état de la situation le plus rapide et le plus précis possible, à l'aide de la fiche d'incident ci-jointe.**

**Pour le DNB, il faudra prendre contact avec les services de la DSDEN de Vaucluse (voir coordonnées ci-dessous).**

**ATTENTION**

**Il est impératif de veiller au respect absolu de la non diffusion des sujets pendant la 1<sup>ère</sup> heure de l'épreuve par l'ensemble des personnels en contact avec ceux-ci, sous peine de poursuites disciplinaires et pénales**

## II. Procédure d'alerte sujets

Je vous rappelle les conditions de mise en place de cette procédure :

- 1<sup>ère</sup> hypothèse : le candidat pose une question sur le sujet

Le surveillant de salle ne doit en aucun cas donner une réponse au candidat.

Le chef de centre doit appeler le bureau des sujets au rectorat qui apportera une réponse à la question posée. (Voir coordonnées ci-dessous)

Les rectificatifs diffusés en cours d'épreuve peuvent perturber les candidats. Il convient donc d'éviter autant qu'il est possible d'interrompre une épreuve pour des erreurs mineures, qui n'empêchent pas la poursuite de l'épreuve. Elles seront consignées dans le procès-verbal d'examen, afin qu'il en soit tenu compte lors de la correction des copies.

- 2<sup>ème</sup> hypothèse : rectificatif sur un sujet ou note à lire aux candidats en cours d'épreuves

Le bureau des sujets du rectorat transmet à tous les centres d'épreuves, **par courrier électronique et le cas échéant par message d'alerte SMS**, le rectificatif et la note à lire aux candidats.

### **IMPORTANT :**

Pendant toute la durée des épreuves, et afin de respecter le principe d'égalité des candidats, il convient d'être très vigilant et d'assurer **une veille, au moins pendant la première heure d'épreuve, du suivi de votre messagerie électronique et de votre télécopieur pour permettre la transmission dans les plus brefs délais de toute « alerte » provenant des services académiques.**

## III. Vos contacts téléphoniques :

### - Rectorat DIEC 3.01 – Bureau des sujets :

<b>Chef de bureau :</b>	M. BOUANANI Afife :	04 42 91 71 72
<b>Baccalauréat Général - BCG :</b>	CAZES Hélène :	04 42 91 71 80
<b>Baccalauréat Général – BCG + DNB</b>	PORTHUN Karine :	04 42 91 71 82
<b>Baccalauréat Technologique - BTN :</b>	GAUTHIER Carine :	04 42 91 71 81
<b>Brevet de Technicien Supérieur - BTS :</b>	MACREZ Cédric :	04 42 91 71 73
<b>Examens de niveau IV (BCP) et III (CAP-MC3) :</b>		
	BEN JAAFAR Héla :	04 42 91 71 75
	DRAI Valérie :	04 42 91 71 77
	BETTINI Magali :	04 42 91 71 76
<b>Autres examens de niveau IV (BP-MC4-BMA-BIA-CAEA) :</b>		
	BLIN Sabrina :	04 42 91 71 74



**- DSDEN 84 (Pôle académique DNB-CFG) :**

<b>Cheffe du pôle académique</b>	SEARD Valérie :	04 90 27 76 50
<b>Gestionnaires DNB Dept 13 + 04-05</b>	CARDONA Corinne :	04 90 27 76 57
	CAUVI Mélissa :	04 90 27 76 52
<b>Gestionnaire DNB Dept 84</b>	KHEUANESOMBATH Kevaly :	04 90 27 76 59
<b>Gestionnaire CFG</b>	SPADOT Axelle :	04 90 27 76 47

Je vous remercie de votre précieuse collaboration pour veiller au respect de ces consignes.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

Rectorat d'Aix-Marseille

DIEC 3.01

A transmettre à : [afife.bouanani@ac-aix-marseille.fr](mailto:afife.bouanani@ac-aix-marseille.fr)

## FICHE INCIDENT - BACCALAUREAT

Examen	
Epreuve/discipline	
Série/spécialité	
Date et heure de l'incident	
Nom et ville du centre d'épreuve	
Nombre de candidats concernés	

**En cas d'erreur de distribution veuillez :**

- Préciser combien de temps le sujet a été exposé au(x) candidat(s)
- indiquer s'ils en ont pris connaissance
- si oui combien de temps et par combien de candidats

**Description de l'incident :**